

EPAF : ENCORE UN COUP PORTÉ AUX COLONIES DE VACANCES

Dans un message récent, le Président de l'EPAF () a indiqué que "les séjours de l'été seront régionalisés. Les départs se feront directement de gares ou aéroports répartis sur tout le territoire, assurant ainsi une logistique plus souple adaptée aux contraintes de cet été." Cette modification est justifiée par "la tenue des Jeux Olympiques".



Pour FO, quand bien même il ajoute que "la prime forfaitaire transport (PFT) pour garantir l'égalité territoriale et sociale d'accès aux séjours", sera augmentée, c'est un nouveau coup porté à l'égalité de traitement des

familles Finances.

FO se battra pour que ce mode de fonctionnement ne soit pas reconduit dans le futur.

Ajoutons que les représentants siégeant au CDAS 44, aient sous la poussée de FO, formulé un voeu fin 2023 :

L'intersyndicale du CDAS 44 est consternée par les nouvelles modalités d'inscriptions des colonies de vacances.

En effet, désormais c'est l'adage "Premier arrivé, premier servi" qui est appliqué.

En tout premier lieu, cela va entraîner des blocages de l'appliquatif d'inscription dans la mesure où un nombre conséquent d'agents va se connecter à l'heure d'ouverture des inscriptions.

D'autre part, cela va provoquer des inégalités, certains agents ne pouvant pas se connecter dès l'ouverture du fait de leurs obligations professionnelles :

- ✓ les agents en charge de l'accueil,
- ✓ les agents nomades,
- ✓ les agents en opération (douaniers, vérificateurs, huissiers, etc),
- ✓ les agents assurant une formation et ceux la recevant,
- ✓ les agents convoqués à une réunion, une instance etc.

L'intersyndicale demande à ce qu'un dispositif soit remis en place permettant de corriger ces injustices sociales : il devra tenir compte également des choix obtenus les années précédentes afin qu'une rotation soit exercée et que ce ne soit pas toujours les mêmes enfants qui obtiennent leur premier choix.

DÉONTOLOGIE AU SOMMET DE L'ETAT ?

En ce début 2024, Médiapart a révélé que l'actuel ministre de l'Intérieur serait intervenu dans le transfert record de Neymar en 2017, au moment où il était ministre des Comptes publics, afin que le club parisien ne paie pas des millions d'euros de taxes sur cette transaction, et ce, "contre la jurisprudence de l'administration".

Le PSG s'était semble-t-il renseigné pour trouver un montage financier qui permettrait que la somme colossale de 222 millions d'€ (au titre de la clause libératoire que le joueur brésilien a dû verser pour quitter le club espagnol avant le terme de son contrat) ne soit pas soumise à l'impôt sur le revenu et aux cotisations.

Une note dont l'auteur serait, selon Médiapart, Jérôme

Fournel, alors directeur de cabinet du ministre des Comptes publics aurait proposé des pistes pour échapper aux cotisations.

Toujours selon Médiapart, "le fisc et l'Urssaf [l'organisme

qui prélève les cotisations sociales] pourraient réclamer entre 67 et 224 millions d'euros" sur cette transaction.

Cette affaire est loin d'être terminée puisque que le président de la commission des Finances à l'Assemblée, a demandé, comme la loi l'y autorise, à être destinataire des réponses de l'administration interprétant la situation des contribuables et annonçant que la clause libératoire ne sera soumise à aucune taxe ni cotisation.

Jérôme Fournel, ex-directeur général des Finances publiques depuis vendredi dernier, serait-il un fusible dans ce dossier ?

Un fusible pas trop débranché finalement puisqu'il est nommé directeur du cabinet de Bruno Le Maire.

Figurera-t-il dans la prochaine circulaire des sanctions disciplinaire ?



**En 2024
c'est décidé**

